

F.A.Q.

- Peut-on s'inscrire en cours d'année ? Si oui, est-ce au même tarif ?

Les inscriptions sont prises en début de saison :

- par correspondance pour les cours en salle.
- aux permanences du bureau 6, rue Vaugelas dans le cas où des activités complémentaires sont choisies.

Cependant, les personnes n'ayant pu s'inscrire en temps voulu (nouveaux arrivants par exemple...) peuvent le faire par correspondance en suivant les modalités indiquées à la page « accueil » de notre site. Le tarif est le même.

Les documents pour constituer le dossier, à défaut d'être téléchargés à partir du site, sont disponibles sur les lieux de pratique et aux heures de cours. S'adresser aux animateurs.

- A-t-on la possibilité de participer à des séances d'essai avant l'adhésion?

Pour les cours en salle, il est permis d'ASSISTER sans y participer à 2 séances durant le mois de **septembre uniquement**. Pour les activités complémentaires qui débutent fin septembre il est possible d'assister à la première séance.

- Quel dossier constituer pour s'inscrire ?

Renseignements sur la fiche d'inscription :

« PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1. chèque à l'ordre de : GV Aix les Bains (sont acceptés : Coupons Sports, Chèques-Vacances, participation C.E., carte M'ra !...)
2. certificat médical ou attestation spéciale de moins de 3 mois :
 - a) moins de 60 ans : certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gym volontaire.
 - b) 60 ans au 01.09.10 et + : attestation médicale spéciale à faire remplir par le médecin.
3. deux enveloppes timbrées à votre adresse.
4. une photo d'identité récente. »

Les dossiers incomplets sont retournés.

- Le certificat médical est-il obligatoire pour tous ?

Oui

- Des réductions sont-elles accordées ?

Oui :

- réduction pour le second membre (et suivants) d'une famille vivant sous le même toit - 15€.....
- Réduction pour les moins de 18 ans au 01/09/2010.....(avec justificatif)... - 19€.....
- Réduction pour les + de 18 et moins de 25 ans au 01/09/2010...(avec justificatif) ... - 15€.....

- Comment faire si on a besoin d'un reçu ?

- Au moment de l'inscription, cocher la case prévue sur la fiche.

- Après l'inscription, déposer une demande dans la boîte à lettres avec une enveloppe timbrée pour l'envoi du reçu.

- Si on est inscrit dans une autre association EPGV, le montant de la cotisation diminue-t-il ?

Oui, du montant de la licence de la Fédération et de la part départementale. Nous contacter pour connaître ce montant. La preuve de votre inscription dans l'autre association vous sera demandée.

- A quoi sert la licence ?

La licence confère à son titulaire le droit de vote dans l'association et également, s'il est mandaté, dans les autres structures de la Fédération. Une assurance fédérale est incluse.

- Peut-on être remboursé si on s'aperçoit qu'on ne peut pas continuer à pratiquer (problème de santé par exemple) ?

NON, les dossiers sont immédiatement traités avec les demandes de licence.

- Comment choisir le type de cours qui convient ?

Essayer, faire le tour des cours.

- Quels cours conviennent à des personnes qui ne sont pas en très bonne condition physique ?

L'intitulé du cours donne une indication. La gym « tonique » s'adresse à des personnes en bonne condition physique uniquement. Il faut essayer et, comme le disent les animateurs, faire en fonction de ses capacités.

- S'inscrit-on à un nombre limité de cours ?

Non, mais il convient d'être « raisonnable ».

- Quels tenue vestimentaire, chaussures, matériel doit-on adopter ?

Choisir des vêtements qui ne gêneront pas les mouvements ; porter des chaussures réservées à l'activité en salle (pas celles avec lesquelles on aura marché dans la rue pour venir au cours) ; apporter une serviette pour recouvrir tapis et appui-tête (question d'hygiène).

N.B. : - nos possibilités de stockage ne permettent pas de fournir un appui-tête à tout le monde.
- une bouteille d'eau est recommandée.

- Les cours ont-ils lieu pendant les vacances scolaires ?

Nous suivons le calendrier des vacances scolaires. Quelques cours sont habituellement donnés la première semaine des vacances de février et de printemps à raison d'une séance le matin et une le soir. Le planning est établi selon la disponibilité des animateurs.

- Pourquoi faut-il apporter tapis et appui-tête pour les séances de sophrologie et de yoga ?

Le lieu de pratique ne permet pas le stockage de matériel

- A qui s'adresser si on rencontre un problème ?

**Nous écrire via le site (page contacts) ou déposer un courrier dans la boîte à lettres 6 rue Vaugelas
ou téléphoner au 04 79 34 21 93 (laisser un message)
(identité et coordonnées indispensables pour vous adresser notre réponse)**

G.V. Aix les Bains novembre 2010